

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE CHARNY

Séance du 30 juin 2020

Membres en exercice  
: 15

Date de la convocation: 24/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trente juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier FERREIRA*

Présents : 13

Votants: 15

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 1

**Présents :** Xavier FERREIRA, Daniel GUIMBARD, Pascal DEKEYSER, Valerie MUSSET, Dominique CRESPEAU, Edouard PROFFIT, Bruno BAUTISTA, Antoine CHATELAIN, Arnaud LAFOSSE, Nathalie BAUGE, Christelle GUETGOT, Claire MERLIN, Laure PIGELET

**Représentés:** Didier DEBRIT par Edouard PROFFIT, Elodie MONIER par Bruno BAUTISTA

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Antoine CHATELAIN

### Objet: Election des adjoints - 2020\_DE\_170

Suite au retour du contrôle de l'égalité, il a été demandé de refaire la délibération sur l'ordre des adjoints car il faut respecter la parité.

ANNULE et REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020\_DE\_148

Sous la présidence de Monsieur Xavier FERREIRA , élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

#### – Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée qui se porte candidat au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint.

Monsieur DEBRIT Didier est seul candidat au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint.

L'assemblée du conseil procède au vote à bulletin secret, pour l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une enveloppe destinée au vote.

Monsieur le Maire compte les enveloppes, et procède au dépouillement.



Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins remis : 15

Bulletins Blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 08

Monsieur DEBRIT Didier ayant obtenu la majorité, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

– Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée qui se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Mme CRESPEAU Dominique est seule candidate au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint.

L'assemblée du conseil procède au vote à bulletin secret, pour l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une enveloppe destinée au vote.

Monsieur le Maire compte les enveloppes, et procède au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins remis : 15

Bulletins Blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 08

Mme CRESPEAU Dominique ayant obtenu la majorité, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

– Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée qui se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Monsieur Daniel GUIMBARD est seul candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

~~L'assemblée du conseil procède au vote à bulletin secret, pour l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint.~~

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/07/2020
077-217700954-20200630-2020 DE 170-DE

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une enveloppe destinée au vote.

Monsieur le Maire compte les enveloppes, et procède au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins remis : 15

Bulletins Blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 08

Monsieur Daniel GUIMBARD , ayant obtenu la majorité, a été proclamée 3ème Adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

– **Election du Conseiller municipal titulaire de délégation :**

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée qui se porte candidat au poste de Conseiller municipal titulaire de délégation.

M. Antoine CHATELAIN est seul candidat au poste de Conseiller municipal titulaire de délégation.

L'assemblée du conseil procède au vote à bulletin secret, pour l'élection du Conseiller municipal titulaire de délégation.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une enveloppe destinée au vote.

Monsieur le Maire compte les enveloppes, et procède au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins remis : 15

Bulletins Blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 08

M. Antoine CHATELAIN ayant obtenu la majorité, a été proclamé Conseiller municipal titulaire de délégation. et immédiatement installé dans ses fonctions.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Xavier FERREIRA



RF SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2020 077-217700654-20200630-2020 DE 170-DE